PN

PUA

PUC

PUA

PUA

PUC

PUB

VILLE DE CHATEAUROUX

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P.)

PLAN REGLEMENTAIRE

Source :
Ref: E:\Chateauroux\AVAP\Plan reglementaire\Chateauroux-AVAP-2.6-INTRAMUROS-1000e.pdf
GHECO Urbaniste
Bernard MAGNIN, Cédric BLIN

AVAP créée le 17 Février 2014
Echelle : 1/1000e

PLANCHE **2.6**
INTRA-MUROS

- Périmètre de l'A.V.A.P.
- Limite de secteur
- Immeuble protégé au titre des Monuments Historiques
- Sol protégé au titre des Monuments Historiques
- Périmètre des 500 m des Monuments historiques
- Sous-sol protégé au titre des Monuments Historiques
- Patrimoine architectural exceptionnel protégé au titre de l'A.V.A.P.
- Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement
- Bâtiment hors contexte
- Immeuble non repéré comme patrimoine architectural
- Mur de clôture protégé
- Clôture végétale
- Vestige des remparts
- Tracé supposé des remparts
- Espace libre minéral protégé (rue, place, cour, esplanade)
- Jardin, parc, espace vert protégés
- Boisement à préserver
- Ripisylve
- Haie arborée
- Mail d'arbres alignés
- Arbre isolé
- Faisceau de vue

Détail architectural particulier :

- F Fenêtre ou baie
- B Balcon
- G Grille
- I Inscription
- M Monument, sculpture
- D Décor
- P Porte
- Po Porche
- Fo Fontaine

Ordonnancement urbain à respecter
Alignement imposé

Typologie

- M Maison de ville
- Mp Maison et porche
- Mm Maison médiévale
- H Hôtel particulier
- L Maison à lucarne
- Ms Maison à forte modénature
- D Demeure
- E Architecture éclectique
- Q Equipement
- U Bâtiment industriel, atelier
- N Neuf
- I Immeuble
- Ifm Immeuble à forte modénature
- U Usine

0 m 100 m